

Ravalement de façades au centre-ville - Subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville a décidé d'encourager par des mesures incitatives les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades d'immeubles situés au centre-ville.

Ainsi, une aide financière pouvant s'élever à 10 % des travaux de ravalement est-elle accordée aux propriétaires au titre de l'amélioration de l'habitat.

Actuellement, la Ville est saisie de la demande suivante :

Immeuble	Propriétaire	Montant des travaux	Subvention proposée
8 rue Mégevand	M. GAUTHIER Jean	13 873 F	1 400 F

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de cette subvention. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée au chapitre 914/130.82017 service 30100 du budget primitif de l'exercice courant.

M. MOUROT : Je rappellerai à M. PONÇOT qui nous avait dit en réponse à une question que j'avais formulée sur l'augmentation possible, que le 20 % était tout prêt dans les tiroirs...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour l'instant c'est du groupé.

M. MOUROT : C'était ma première question. J'ai une remarque à vous faire qui consisterait à vous sensibiliser mais effectivement vous connaissez le sujet, sur le ravalement groupé des façades. Cela présenterait évidemment un grand intérêt. On pourrait susciter une campagne d'information et de motivation auprès des gens qui ont des façades à rénover, ce qui serait tout à fait utile et intéressant pour notre ville. Sur ces deux points, que pouvez-vous me dire ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Réponse de M. PONÇOT.

M. PONÇOT : En ce qui concerne le ravalement des façades, je vous ai annoncé lors d'un précédent Conseil Municipal que nous souhaitons effectivement des ravalements par groupements de propriétaires. Une première expérience est tentée dans la rue des Granges, mais il faut que les propriétaires se mettent d'accord pour déposer un plan commun. Nous leur avons donné notre accord de principe, donc nous attendons le dépôt du dossier.

Pour l'instant, la situation a déjà évolué à l'intérieur de la Commission puisque nous faisons, d'ores et déjà, des ravalements à 20 % pour du groupé et nous maintenons 10 % pour l'individuel. L'étude faite par les services avance mais il faut évidemment mettre des crédits à la clé, donc c'est lors du budget 1990 qu'on pourra éventuellement donner un coup de pouce.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez réponse Docteur ? Très bien ! On suivra de près cette affaire-là. En effet, je pense qu'il faut pousser un peu ces ravalements de façades. De la part des Verts il y a une opposition au ravalement de façades ? Si j'ai bien compris votre raisonnement, vous êtes contre le ravalement de façades qui ne sert à rien tant qu'on n'aura pas réglé le problème de la circulation au centre-ville. J'ai compris depuis longtemps, je n'ai pas besoin qu'on m'explique davantage. C'est bien ça ? Merci. Donc trois opposants.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Conseillers ayant voté contre), décide l'attribution de la subvention proposée.